

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 378 Sciences Po-campus 2022 (7e) : subvention (2 000 000 euros) et convention avec la FNSP pour l'aménagement d'espaces de travail et de vie étudiante.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de 2 000 000 euros à la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour l'aménagement d'espaces de travail et de vie étudiante dans le cadre du son projet Campus 2022, et de l'autoriser à signer les conventions corrélatives ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 000 euros est attribuée à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 27 rue Saint-Guillaume (7e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques la convention, dont le projet est joint en annexe.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO